

A	P	P	E	L		À		P	R	O	J	E	T	S
A	R	T	S		E	T		C	U	L	T	U	R	E
2	0	1	9	-	2	0	2	0						

## Contexte

L'appel à projets arts et culture de Réseau Canopé s'intègre dans la politique réaffirmée dont l'objectif est que l'éducation artistique et culturelle touche 100 % des élèves. Conformément aux priorités du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, une attention particulière sera portée, aux thématiques suivantes : la musique, l'éducation à l'image, le théâtre, le livre et la lecture.

## Un programme de Réseau Canopé...

- pour encourager la création de projets co-construits avec des partenaires dans une dynamique de territoire (temps scolaire et/ou hors scolaire) ;
- pour soutenir financièrement, sur l'année scolaire 2019-2020, des projets arts et culture, qui font appel à des intervenants ;
- pour sélectionner des projets dans le cadre de commissions comprenant les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse d'une part, et de la Culture d'autre part, et sur l'avis d'experts externes.

## Un financement...

- par Réseau Canopé : 350 000 €
- par le ministère de la Culture : 60 000 € (fléchés sur les PRÉAC)

**TOTAL : 410 000 €**

## Des engagements :

- co-construire le projet avec l'ensemble des partenaires ;
- impliquer clairement et activement Réseau Canopé (responsable territorial et/ou directeur et/ou médiateur d'Atelier Canopé) dans la co-conception du projet, et tout au long de sa mise en œuvre lorsque cela est possible ;
- être attentif à la présentation complète et synthétique du projet (l'esprit du projet, le fil rouge, les étapes concrètes de mise en œuvre, le budget prévisionnel, etc.) ;
- respecter les natures de dépenses autorisées sur les montants alloués ;
- afficher les logos des financeurs sur tous les supports de communication ;
- obtenir l'autorisation écrite des élèves et des intervenants en cas de diffusion de leur image et/ou de leur voix ;
- déclarer et payer les droits d'auteurs (SACEM, SACD, ADAGP, etc.) ;
- présenter le bilan du projet terminé selon le calendrier donné.

Deux cadres de projets	Les formats de projets
Cadre d'un <b>Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle</b> (PRÉAC)	Formation de formateurs Atelier ou animation territoriale touchant directement les élèves en lien avec le PRÉAC
Cadre d'un <b>projet territorial</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Dans la cour des grands</li><li>- Jeunes critiques artistiques</li><li>- Des clics et des classes</li><li>- Projet territorial libre</li></ul>	Atelier ou animation territoriale touchant directement les élèves (avec une éventuelle formation en amont)

# P Ô L E D E R E S S O U R C E S P O U R L ' É D U C A T I O N A R T I S T I Q U E E T C U L T U R E L L E

## CONCEPT GÉNÉRAL

**Circulaire /** [N° 2007-090 du 12-4-2007](#)

**Définition /** Un PRÉAC est une instance partenariale, formalisée par voie de convention, avec au moins une structure culturelle, le rectorat à travers la délégation académique aux arts et à la culture (DAAC), la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), une direction territoriale de Réseau Canopé et l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ). Ces interlocuteurs constituent le comité de pilotage territorial du PRÉAC qui peut s'élargir à d'autres partenaires.

**Critères /** Le PRÉAC a deux missions : la formation nationale de formateurs et la production de ressources de formation. À travers ces deux missions prioritaires, il participe à l'animation d'un réseau national de référents et de personnes-ressources. D'autres projets peuvent être programmés en complément, notamment des projets territoriaux touchant directement les élèves (second volet de l'APAC), ainsi que des formations académiques en résonance avec les formations de formateurs (les formations académiques sans lien avec un PRÉAC, ne sont pas financées par l'APAC). Autour d'un domaine et d'une problématique spécifique, y compris dans sa dimension interdisciplinaire, chaque projet sera construit dans l'idée de contribuer directement ou indirectement au plan « À l'école des arts et de la culture ».

Le dossier doit faire ressortir le ou les points essentiel(s) suivants : la complémentarité des projets du PRÉAC, le renouvellement des bénéficiaires, l'innovation pédagogique, la plus-value artistique et culturelle, la transversalité, l'implication des partenaires. Le dossier détaillera également le programme et dimensionnera les besoins matériels et humains.

Le rôle des différents membres du comité de pilotage du PRÉAC doit impérativement être précisé.

## PROJETS

### **Formation croisée de formateurs /**

La formation croisée (éducation/culture), nationale et gratuite, doit être fondée sur des besoins identifiés et être en adéquation avec les piliers de l'éducation artistique et culturelle (rencontre, connaissance, pratique). Elle s'adresse à des formateurs et à des personnes-ressources. Ce point doit clairement être mis en avant.

Le programme devra alterner transmission d'informations théoriques, ateliers de pratique et partage d'expériences. Il s'agit d'élaborer des axes de travail et de réflexion portant à la fois sur la pédagogie, la médiation et toute autre forme d'action d'éducation culturelle, menant à une exploitation opérationnelle en classe, en atelier périscolaire et/ou en structures culturelles.

Enfin, afin d'évaluer le projet, il faudra prévoir une analyse des retombées et de son rayonnement : (nombre et profil des personnes présentes) ainsi qu'une évaluation des formations qui ont découlé de la formation de formateurs, du nombre et de la nature des projets qui ont vu le jour.

### **Les publics bénéficiaires /**

Les bénéficiaires sont des formateurs et des personnes-relais, acteurs des mondes de l'éducation et/ou de la culture. Ils proviennent du territoire national et sont mobilisés au regard de la problématique ou du domaine abordés.

Les actions doivent donc être pensées pour ce public mixte et pour irriguer le territoire national. L'objectif est de constituer un réseau national de référents. Les bénéficiaires ont vocation à transmettre les acquis de la formation et les outils élaborés auprès de leur réseau professionnel.

Il est indispensable de veiller au renouvellement des bénéficiaires et de définir une jauge de stagiaires pour les formations, ni trop petite, afin de tisser un réseau national, ni trop importante afin de permettre le travail en atelier.

### **Les bénéficiaires sont issus /**

- du domaine de l'éducation : délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), corps d'inspection, chefs d'établissement, conseillers pédagogiques, professeurs d'ÉSPÉ, enseignants-formateurs, référents culture des lycées, enseignants relais, professionnels de l'éducation et de l'animation des autres ministères et des collectivités territoriales, etc. ;
- et du domaine de la culture : artistes, responsables de structures ou d'associations culturelles, responsables de services des publics et médiateurs culturels, responsables d'écoles d'enseignement spécialisé et de la création artistique, conseillers des directions régionales des affaires culturelles (DRAC), directeurs des affaires culturelles des collectivités territoriales, etc.

### **Financement /**

#### **Par formation de formateurs / de 1 000 € à 5 000 €**

Il s'agit d'une dotation nationale attribuée à parité par le ministère de la Culture et Réseau Canopé, en complément des dotations régionales, afin de soutenir la dimension nationale de la formation.

#### **Production d'outils, de ressources / de 500 à 1000 €**

La production de ressources est une des deux missions prioritaires des PRÉAC. Il est nécessaire de penser, dès le début du montage de la formation et de son programme, aux modalités de restitution, de production et de mutualisation des ressources (sous forme de parcours de formation à distance, ouvrage, dossier web, application, conférence-rencontre, jeu, etc.). Dans ce cadre, les PRÉAC du même domaine sont invités à se regrouper pour définir les formes de cette production, éventuellement commune aux différentes formations.

#### **Projet territorial touchant directement des élèves / de 500 à 1000 €**

Des expérimentations avec des classes peuvent aussi être éligibles à l'APAC. Tous les projets sont légitimes dans la mesure où ils participent à la notoriété, la cohérence, la pertinence et la complémentarité des missions du PRÉAC comme pôle de compétence ou d'expertise dans son domaine.

## **MENTIONS OBLIGATOIRES**

Tous les porteurs de projets s'engagent à mentionner, sur tous les supports de communication, les financeurs : « avec le soutien du ministère de la Culture et de Réseau Canopé », ou bien à apposer les logos correspondants.

# PROJETS TERRITORIAUX

## CONCEPT GÉNÉRAL

**Un projet territorial peut concerner un ou plusieurs domaines des arts et de la culture ; l'interdisciplinarité sera préférée.** Sa forme peut être variée (atelier, rencontre, création, etc.). Il a pour public cible les élèves et sollicite leur créativité. Un projet avec des élèves peut également avoir un volet « formation enseignant » complémentaire. La logique territoriale du projet et l'appui sur des structures culturelles (musées, centres d'art, scènes nationales, maisons d'opéra, FRAC, CAUE, centres nationaux de création musicale, cinémas, etc.) sont essentiels.

Le projet pourra également s'appuyer sur des outils et/ou ressources tels qu'une formation M@gistère, des productions éditoriales Canopé telles que « [Théâtre en acte](#) », « [Les Enfants de la Zique](#) », « [Cinéma.Lesite.tv](#) », « [Découvrir l'art contemporain](#) », « [Photographie](#) », « [L'Art en jeu](#) », « [Danser avec les albums jeunesse](#) », etc., ou les outils produits par les partenaires tels que [Ersilia](#), [table Mashup](#), [Nanouk](#), [L'Atelier cinéma](#), [Série graphique](#), [L'atelier des photographes](#), [Pause photo prose](#), etc.

Pour s'inscrire dans un dispositif existant nationalement, il devra répondre aux critères d'éligibilité de ce dispositif.

**Cible /** Élèves de la maternelle au lycée (BTS, Classe prépa inclus)

**Domaine artistique /** Tous

**Critères /** Chaque projet sera construit avec l'objectif de contribuer au parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève (rencontre, connaissance, pratique), en se développant autour d'un fil rouge, une thématique, une problématique, un événement, une œuvre, un partenaire, une personnalité.

Réseau Canopé devra systématiquement participer à la co-construction du projet.

L'implication dans la mise en œuvre du projet d'un responsable territorial, directeur et/ou médiateur d'Atelier Canopé sera indispensable.

Le projet associera au moins un partenaire dans les champs de compétence de l'éducation et/ou la culture (au sens large du terme), quels que soient son statut (association, coopérative, collectivité, média, établissement public ou privé, etc.) et son action envers le public (médiation, diffusion, production, information, pédagogie, etc.).

Le dossier devra faire ressortir le ou les points essentiels : la nouveauté, l'innovation pédagogique, les projets émergents, l'ancrage territorial, la plus-value artistique, la transversalité, l'implication d'autres partenaires. Il détaillera également les étapes (en fonction : formation, mise en œuvre avec les élèves, restitution, valorisation) et évaluera les besoins matériels et humains.

En utilisant la photographie comme outil de création, de narration et de communication, une classe, accompagnée par un photographe intervenant, développera une réflexion, une pratique et une production photographique autour du thème :

**« Voir l'invisible, montrer l'invisible »**

**Réfléchir à un thème** / Comment donner à voir ce qu'on ne voit pas ? Parce que cela n'a pas d'existence matérielle, comme un concept, une idée, un sentiment, ou parce que cela ne fait pas appel à la vue, comme la musique, l'odeur, ou encore parce que l'œil humain ne peut le voir, comme l'atome, le microbe.

Les participants seront conduits à réfléchir au réel figuré par la photographie, à la manière de représenter ce qui est a priori irréprésentable et à la création d'images auxquelles peut renvoyer un concept philosophique, une idée.

**Documenter le projet** / Les participants sont également invités à documenter la manière dont s'est opéré le choix de l'axe de travail, puis le déroulement du projet, les réactions des participants, voire l'exposition locale des travaux. Ces éléments pourront prendre la forme de photographies, mais aussi de textes (notes d'intention collective, livre d'or consignnant les commentaires des élèves, etc.), de vidéos ou de documents sonores.

Cette documentation de la vie du projet pourra être consignée sur la page Viaéduc du groupe « Des clics et des classes » par l'enseignant, le photographe ou le médiateur Canopé. Elle pourra également être utilisée dans le cadre de la restitution aux Rencontres d'Arles.

**Travailler de manière autonome ou en correspondance** / Le projet pourra être conduit par un groupe de manière autonome. Il pourra aussi faire éventuellement l'objet d'un travail en binôme avec un autre groupe qui aura présenté un projet dans le cadre de l'APAC, afin de mettre en œuvre une correspondance photographique (le cas échéant, bien préciser dans la description du projet si un autre groupe est pressenti, l'autre groupe devant obligatoirement présenter un projet de son côté dans le cadre de l'APAC).

**Exposer** / Chaque groupe devra présenter une sélection de photographies parmi la production du groupe en mars 2020, en vue de l'exposition aux Rencontres d'Arles qui aura lieu à partir de juillet 2020. Le corpus documentaire restituant le projet sera également transmis en mars 2020.

**Financement /**

Par projet : 1 500 € maximum

## JEUNES CRITIQUES ARTISTIQUES

À partir d'une création professionnelle ou d'une création d'élèves encadrée par des professionnels, cette opération vise à susciter la réalisation de reportages intégrant la démarche journalistique et développant le regard critique. Tous les domaines artistiques pourront être abordés (arts plastiques, arts de la rue, du cirque, de la marionnette, cinéma, danse, design, musique, théâtre, etc.). Le reportage, nourri éventuellement d'interviews, pourra prendre différentes formes : écrite, filmée, sonore, dessinée, photographiée, etc. Le projet s'appuiera sur des partenaires culturels et médiatiques, en lien avec le CLEMI, pour accompagner et former les élèves aux techniques utilisées par les reporters, ainsi qu'avec les CEMEA. Cette opération, inspirée de celle du Festival d'Avignon « [Jeunes reporters culture](#) », et des « [Chroniques lycéennes](#) », ou encore d'autres projets ponctuels mis en œuvre dans les territoires, concerne toutes les esthétiques artistiques et tous les élèves.

La critique peut être diffusée dans la presse écrite, audiovisuelle ou en ligne.

### Financement /

Par projet : 1 500 € maximum

## DANS LA COUR DES GRANDS

L'objectif est de mettre en œuvre une pratique en relation avec un ou plusieurs professionnels : architecte, chorégraphe, plasticien, designer, photographe, auteur, compositeur, interprète, commissaire d'exposition, metteur en scène, paysagiste, programmateur de spectacles, cinéaste, etc.

Ces pratiques devront s'appuyer sur la démarche artistique des professionnels intervenants et provoquer leur rencontre avec les élèves et leurs enseignants. Le moteur du projet sera de faire entrer les élèves au cœur du processus créatif des intervenants, ancrés de préférence sur le territoire, selon un mode participatif. C'est l'approche singulière des intervenants qui permettra de déterminer la nature de la création mise en œuvre avec les élèves et qui renforcera la portée artistique, voire professionnalisante du projet.

Le projet répondra aux objectifs pédagogiques, artistiques et culturels de l'EAC, et sera construit en synergie avec les équipes éducatives et/ou les structures culturelles.

### Financement /

Par projet : 1 500 € maximum

## PROJET TERRITORIAL LIBRE

Le projet peut s'inscrire dans un dispositif différent de ceux présentés ci-dessus et dans lequel Réseau Canopé est impliqué comme « [La classe, l'œuvre !](#) » « [Programme d'aide à la création en milieu scolaire](#) » « [Journées du 1% artistique à l'école](#) », « [Les Fabriques à Musique](#) », etc. Pour une meilleure compréhension, il est important d'évoquer, le cas échéant, le dispositif auquel le projet se réfère.

### Financement /

Par projet : 1 500 € maximum

# L'APAC MODE D'EMPLOI

## CALENDRIER

<b>6 février 2019</b>	Lancement de l'Appel à projets arts et culture
<b>13 avril 2019</b>	Finalisation des présentations de projets avec le responsable territorial Réseau Canopé
<b>Mai-juin 2019</b>	Lecture des dossiers, expertise, commissions de sélection des projets, répartition des crédits
<b>15 juin 2019</b>	Résultats des commissions par direction territoriale avec les attributions de crédits par projet
<b>29 juin 2019</b>	Date limite de retour des directions territoriales qui devront : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ confirmer l'adaptation possible du projet avec le budget alloué</li> <li>▪ indiquer la répartition des crédits entre masse salariale et fonctionnement</li> <li>▪ indiquer la répartition entre 2019 et 2020 des autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP)</li> <li>▪ identifier le responsable du projet Réseau Canopé</li> </ul>
<b>Juillet 2019</b>	Signature et application des lettres circulaires informant des crédits réservés par projet Transfert des allocations de « fonctionnement 2019 » dans les directions territoriales
<b>Sept. 2019-juin 2020</b>	Réalisation des projets financés dans le cadre de l'APAC 2019-2020
<b>Février 2020</b>	Transfert des allocations de « fonctionnement 2020 » dans les directions territoriales
<b>Octobre 2020</b>	Réception par le responsable territorial du bilan moral et financier, pour chaque projet financé par l'APAC 2019-2020 selon le modèle fourni par Réseau Canopé Le retour des bilans conditionne les prochaines candidatures à l'APAC

## ELIGIBILITE DES DEPENSES SUR LES CREDITS ALLOUES

<b>Dépenses autorisées :</b> <b>frais liés au projet</b>	<b>Dépenses non autorisées :</b> <b>frais extérieurs au projet</b>
Rémunération sur facture, contrat ou vacation d'intervenants et formateurs (hors IMP)	Investissement
Rémunération sur facture, contrat ou vacation d'auteurs pour les restitutions des PRÉAC Musique (hors IMP)	Achat matériel, fournitures, cadeaux (lots, prix de concours, etc.)
Frais de mission d'intervenants, contractualisation obligatoire, même sans rémunération. <i>Exemple : hôtels, transport, repas</i>	Frais de réception (petit-déjeuner, déjeuner, etc.)
Location de salle ou de matériel pour le projet	Déplacement des élèves ou stagiaires
Droits. <i>Exemple : SACEM, droits d'auteur, iconographie</i>	Frais d'édition hors restitutions PRÉAC Musique
Assurance de prêt d'œuvres d'art	
Documentation technique. <i>Exemple : partition</i>	
Communication du projet. <i>Exemple : sur site internet, affiche, programme</i>	Frais de gestion, de structure et de personnel interne (pour Réseau Canopé ou un partenaire)
Frais de présentation des productions artistiques des élèves. <i>Exemple : panneaux d'exposition, livret des productions, pressage de CD</i>	



## PRÉPARER LA PRÉSENTATION DU PROJET

Dans le cadre de réunions préparatoires aux projets, vous pourrez aborder ces différentes questions qui serviront à compléter le formulaire :

- Est-ce que le projet s'insère dans un dispositif existant ?
- Est-ce qu'il répond bien aux critères ?
- Quel est l'esprit du projet ? Son fil rouge ? Quelles sont les étapes du projet ? Types de séances, nombre, durée, sorties, rencontres, ateliers, pratique artistique, etc.
- Quels sont les besoins du projet ? Quels peuvent être les apports des partenaires ? Quel budget APAC demander ?
- Quelles sont les personnes qui devront suivre le projet ?

## CONSEILS POUR LA RÉDACTION

- Pensez à consulter les informations inscrites en haut de page et notes d'accompagnement pour certaines questions.
- Soyez synthétique, évitez les tirets et les signes -, +, =, <, > et /.
- Certains champs sont obligatoires. Ce caractère vous sera rappelé lorsque vous tenterez de passer à la page suivante si vous ne les avez pas encore remplis. Si vous n'avez pas encore l'information demandée et souhaitez poursuivre, il vous suffira d'entrer quelques caractères. N'oubliez pas de revenir compléter ce champ lorsque vous aurez l'information.
- Pages budget : Chaque champ doit être complété *a minima* par un zéro. Il est conseillé de commencer par remplir tous les champs par un zéro puis d'enregistrer. Vous pourrez ensuite revenir autant de fois que nécessaire pour compléter les champs à renseigner pour votre dossier.

## DÉPOSER UN PROJET SUR LA PLATEFORME

Pour **CHAQUE** projet à déposer :

1. Se rapprocher du responsable arts et culture territorial de Réseau Canopé.
2. Compléter ensemble le formulaire grâce au lien partagé.
3. Le responsable arts et culture territorial de Réseau Canopé reprend, corrige, harmonise, valide définitivement et fait une sauvegarde qui permettra, le cas échéant, de pouvoir imprimer le dossier complété.

## CONTACT

Direction académique de Guadeloupe

Myriam Nègre

Chargée d'édition et chargée de mission art et culture

Mail : myriam.negre@reseau-canope.fr

Tél. : 05 90 21 57 78